

**PROSPECTUS SIMPLIFIE****Conforme
aux normes
européennes****PARTIE A STATUTAIRE****Présentation succincte**

| | |
|--|--|
| Code ISIN de l'OPCVM : | FR0010541235 |
| Dénomination : | ETOILE OBLI 7-10 ans |
| Forme juridique : | FCP de droit français |
| Compartment : | non |
| Nourricier : | non |
| Société de Gestion : | ETOILE GESTION |
| Gestionnaire comptable par délégation : | EURO NET ASSET VALUE |
| Dépositaire : | SOCIETE GENERALE |
| Commissaire aux comptes : | RSM SALUSTRO REYDEL |
| Commercialisateur : | CREDIT DU NORD |
| Autres commercialisateurs : | Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Norfinance Gilbert Dupont. |

Informations concernant les placements et la gestion**Classification :** OPCVM « Obligations et autres titres de créances libellés en euro »**Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion consiste à rechercher une performance supérieure à celle de l'Euro MTS 7-10 ans, après déduction des frais de gestion réels.

Indicateur de référence :

Le FCP ETOILE OBLI 7-10 ANS n'est pas un OPCVM indiciel.

L'indicateur de référence est l'indice Euro MTS 7-10 ans sur les cours d'ouverture.

L'indice Euro MTS 7-10 ans est un indice libellé en Euro, mesurant la performance du marché des obligations gouvernementales de la zone Euro dont la maturité moyenne est comprise entre 7 et 10 ans.

Site internet de publication de l'indice : www.euromtsindex.com.

Stratégie d'investissement :

Tous les mois un comité de taux interne à ETOILE GESTION met au point la stratégie d'investissement du FCP en se basant sur quatre approches (analyse de l'environnement économique, analyse de la courbe de taux, analyse des spreads (écart de rémunération des emprunts privés et publics par rapport aux obligations d'état) - des valeurs des différents secteurs d'activités, analyse graphique des tendances de marché.

De cette analyse est dégagée un scénario de marché et des orientations d'investissement sur lesquels le gérant va s'appuyer pour la gestion au jour le jour du Fonds.

Le Fonds est investi à plus de 60 % en obligations émises ou garanties par l'Etat et par le secteur public de la zone euro, cotées sur une place de la zone euro ainsi qu'en titres de créances euro négociés sur un marché réglementé en fonctionnement régulier.

Cependant, le gérant a la possibilité d'investir sur toute portion de la courbe des taux et de choisir des maturités présentant des perspectives de rendement plus attrayantes.

Afin de poursuivre l'objectif de gestion, le solde éventuel est investi en SICAV de trésorerie.

Il est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt comprise entre 5 et 8.

Dans le but de gérer sa trésorerie, ou éventuellement de dynamiser sa performance, le gérant peut investir jusqu'à 10 % de son actif en parts ou actions d'OPCVM coordonnées, notamment des OPCVM monétaires ou obligataires, français ou de la zone euro.

Il peut investir dans les OPCVM gérés par ETOILE GESTION ou par des sociétés qui lui sont liées.

Le Fonds interviendra dans des produits dérivés ou des produits intégrant des dérivés.

Dans une optique de couverture du risque de taux et de devise, en vue de dynamiser la performance, en utilisant un engagement jusqu'à 110 %, le gérant pourra intervenir dans les marchés dérivés réglementés, organisés ou de gré à gré en utilisant les futures, les options, les swaps, les opérations de cap, floor, et de collar.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché.

Le FCP est un OPCVM classé « Obligations et autres titres de créance libellés en euro ». L'investisseur est donc exposé aux risques suivants :

- risque de taux (sensibilité comprise entre 5 et 8) : la hausse des taux d'intérêt peut entraîner la baisse de la valeur liquidative du fonds. Ce risque peut représenter jusqu'à 110%.
Ainsi, en cas de hausse des taux d'intérêt, la baisse de la valeur liquidative pourra être plus importante.
Les anticipations du gérant peuvent s'avérer inexactes dans la mise en œuvre de stratégie d'arbitrage. Il existe donc un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.
- risque de perte en capital : la performance du FCP peut ne pas être conforme à ses objectifs, le capital investi peut ne pas être totalement restitué au porteur.
Le porteur ne bénéficie d'aucune garantie du capital investi.
- risque de crédit : en cas de dégradation de la notation d'un émetteur, la valeur des obligations peut diminuer ce qui entraîne la baisse de la valeur liquidative.
Cependant comme le fonds investit principalement dans des émissions d'Etat ou garanties par celui-ci, ou du secteur public le portefeuille est peu exposé au risque de crédit.

A titre accessoire, le Fonds pourra subir l'impact de l'inflation.

Le détail des risques mentionnés dans cette rubrique se trouve dans la note détaillée.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

L'OPCVM est ouvert à tous souscripteurs.

Il leur permet de se positionner, en fonction de leurs anticipations, sur le segment 7-10 ans de la courbe des taux.

Profil type de l'investisseur et durée de placement recommandée :

Le profil de risque de l'OPCVM le destine aux investisseurs qui souhaitent tirer profit des placements obligataires en euro sur une durée conseillée supérieure à 5 ans pour une partie de leurs avoirs financiers.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de la situation de l'investisseur. Pour le déterminer, chaque investisseur doit tenir compte de son patrimoine personnel, de ses besoins actuels et dans les 5 ans à venir mais également de son souhait de prendre des risques ou, au contraire, de privilégier un investissement prudent. Il lui est recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas s'exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Informations sur les frais, commissions et la fiscalité

Frais et commissions :

Les frais de gestion prélevés recouvrent l'ensemble des charges administratives, de valorisation, du dépositaire ainsi que les charges de gestion financière.

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises à l'OPCVM reviennent à la société de gestion, au commercialisateur,...

| Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats dans le FCP ETOILE OBLI 7-10 ANS | Assiette | Taux barème |
|--|--------------------------------------|----------------------|
| Commission de souscription non acquise à l'OPCVM | Valeur liquidative * nombre de parts | 1% acquis au placeur |
| Commission de souscription acquise à l'OPCVM | Valeur liquidative * nombre de parts | néant |
| Commission de rachat non acquise à l'OPCVM | Valeur liquidative * nombre de parts | néant |
| Commission de rachat acquise à l'OPCVM | Valeur liquidative * nombre de parts | néant |

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, ...) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM.
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- Une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la partie B du prospectus simplifié.

| Frais facturés au FCP ETOILE OBLI 5-7 ANS | Assiette | Taux barème |
|---|-------------------|-------------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de surperformance et frais liés aux investissements dans les OPCVM ou fonds d'investissement) | Actif net - OPCVM | maximum 0,90% TTC |
| Commission de surperformance | Actif net | néant |

Les revenus provenant des opérations de cessions temporaires reviennent au fonds pour 1/3 minimum et à la société de gestion pour 2/3 maximum.

Régime fiscal :

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Informations d'ordre commercial**Conditions de souscription et de rachat :**

Dépositaire : SOCIETE GENERALE, 50 boulevard Haussmann – 75009 PARIS
adresse postale du Centralisateur Teneur de registre : 32, rue du Champ de Tir – 44000 NANTES.

Commercialisateurs : Crédit du Nord, Banque Courtois, Banque Kolb, Banque Laydernier, Banque Nuger, Banque Rhône-Alpes, Banque Tarneaud, Norfinance Gilbert Dupont.

Montant minimum de la souscription initiale : 1 part
Les parts ont été fractionnées en dix-millièmes le 10 décembre 2007.
Dates et heures de réception des ordres : chaque jour de calcul avant 9 heures.
Entité en charge de la centralisation des ordres : SOCIETE GENERALE

Date de clôture de l'exercice : dernier jour de Bourse de PARIS du mois de décembre
(1er exercice : 31 décembre 1986)

Affectation des résultats :

La comptabilisation des intérêts est effectuée coupons encaissés.
FCP de capitalisation.

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative :

La valeur liquidative est calculée tous les jours d'ouverture de la Bourse de PARIS, excepté les jours fériés ou de fermeture des banques du Groupe CREDIT DU NORD. Une information sera apportée aux porteurs de parts avant chaque jour de fermeture des banques du Groupe CREDIT DU NORD.

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées par le dépositaire chaque jour de calcul avant 9 heures et sont exécutées sur la base de la valeur liquidative établie ce même jour.

Valeur liquidative d'origine : 762,25 euros

- Division par 3 de la valeur de la part le 15/11/1991
- Division par 10 de la valeur de la part le 15/04/1997

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative :

Agences des établissements commercialisateurs
Sites internet des banques du Groupe Crédit du Nord

Devise de libellé des parts : euro

Date de création :

Cet OPCVM, a été agréé par l'Autorité des Marchés Financiers le 27 février 1986.
Date d'ouverture au public : 6 mars 1986.

Informations supplémentaires

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès des agences des établissements commercialisateurs.

Toute demande d'explication peut également être adressée par mail à :
etoile-gestion@etoile-gestion.com.

Le site de l'AMF (www.amf-france.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

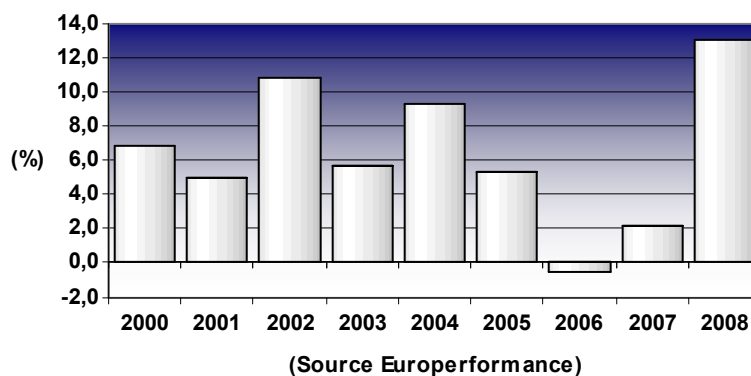
Le présent prospectus simplifié doit obligatoirement être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

Le dernier rapport annuel, le dernier état périodique et le prospectus complet peuvent être obtenus gratuitement sur simple demande.

PARTIE B STATISTIQUE

Performances du FCP au 31 décembre 2008

Performances annuelles ETOILE OBLI 7-10 ANS



| Performances annualisées | 1an | 3 ans | 5 ans |
|--------------------------|---------|--------|--------|
| ETOILE OBLI 7-10 ANS | 12.97 % | 4.69 % | 5.69 % |
| EUROMTS 7-10 ANS | 10.43 % | 3.69 % | 5.27 % |

Les calculs de performances sont réalisés coupons nets réinvestis et nets de frais de gestion

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au 31 décembre 2008

| | |
|---|---------------|
| Frais de fonctionnement et de gestion | 0.75 % |
| Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou Fonds d'investissement | 0.00 % |
| Ce coût se détermine à partir | |
| ○ Des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement | 0.00 % |
| ○ Déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur | 0.00 % |
| Autres frais facturés à l'OPCVM | 0.01 % |
| Ces autres frais se décomposent en : | |
| ○ Commission de sur-performance | 0.00 % |
| ○ Commissions de mouvement | 0.01 % |
| Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos | 0.76 % |

Frais de fonctionnement et de gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions et le cas échéant de la commission de surperformance. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...) et la commission de mouvement (voir ci-dessous).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit.

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coût évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- Des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement.

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans des conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention des investisseurs est appelée sur le fait que ces autres frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent.

Informations sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31 décembre 2008

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

| Classes d'actifs | Transactions |
|-------------------|--------------|
| Actions | 36.37 % |
| Titres de créance | 57.06 % |

- **Approuvé par l'AMF le :** 27 février 1986
- **Date de création :** 6 mars 1986
- **Mise à jour ou modifications :** 22 avril 2009